

Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 09 avril 2024

Ouverture du Conseil d'administration à 18H10 avec 19 membres (Monsieur Coget, présent à titre consultatif).

Le quorum est atteint.

Le secrétariat est pris en charge par S. TRIAS.

1 - Affaires administratives

Compte-rendu du conseil d'administration n°4 du 8 février 2024 :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 24 est adopté.

V 18 P17 C0 A1

Adhésion au CALEP 2024 :

M. Le Principal présente l'objet de l'adhésion au Comité d'Animation des Liens Enseignement-Professions et le montant de la cotisation annuelle à 50 euros. L'adhésion permet de participer au Forum de l'orientation. Le collège n'était pas affilié l'an dernier. Il s'agit de relancer la participation au forum et la visite d'entreprises.

V 18 P18 C0 A0

Adhésion ACEIAN 2024 :

M. Le Principal présente l'objet de l'adhésion à l'Association des Chorales et Ensembles Instrumentaux de l'Académie de Nantes et le montant de la cotisation annuelle à 50 euros. L'adhésion est nécessaire pour la participation et l'organisation du Festival « Chorallèges 2024 ».

V 18 P18 C0 A0

Arrivée à 18h17 de MM. Renaudin et M. Frakso : + 2 votants

Contrat de location de salle municipale « Le Théâtre des dames » 2024 :

Le contrat est établi pour une mise à disposition de la salle les journées du 12 au 14 juin 2024 par la Ville des Ponts de Cé à Titre gracieux. C'est la première année de la gratuité. Le collège remercie la Ville pour cette mise à disposition.

V 20 P20 C0 A0

Index-Éducation :

La souscription est obligatoire pour bénéficier de l'EDT et de Pronote. Chaque utilisateur souligne l'utilisation compliquée des outils, notamment les enseignants pour l'établissement des bulletins trimestriels. Des remontées sont régulièrement faites par les Chefs d'établissement. M. Le Principal propose aux enseignants de lister les dysfonctionnements dans ce cadre. Il n'y a pas vraiment le choix de la souscription à d'autres outils.

o Renouvellement service hébergement

Redevance annuelle à 956,40 euros.

V 20 P20 C0 A0

o Licences EDT et Pronote

Licences annuelles à respectivement 987,60 euros et 1 688,40 euros.

V 20 P20 C0 A0

Arrivée à 18h39 de M. Flipot : + 1 votant

Calendrier de fin d'année – organisation temps scolaires :

Le calendrier de la fin d'année scolaire va être très impacté par la préparation de la réforme Choc des savoirs ainsi que par celui du Brevet des collèges et de ses corrections (jusqu'au 08/07), s'ils se maintiennent en l'état. La construction des emplois du temps s'annonce notamment d'une grande complexité voire impossible. Puisque les textes ne font plus référence à des groupes de niveaux, si groupes il doit y avoir, ils seront construits sur des critères définitifs avec les équipes en assurant l'homogénéité. Les mesures annoncées conduisent à proposer ce calendrier au plus défavorable en terme de journées banalisées.

V 21 P21 C0 A0

Règlement Intérieur collège :

Modifications de points du règlement intérieur en vue de clarifications, précisions, création de la Mise en garde Assiduité pour les Conseils de classe. Le règlement modifié doit subir le contrôle de légalité. Il sera dans le cahier de liaison, avec la Charte de la laïcité (le carnet de liaison va être par ailleurs refait).

V 21 P21 C0 A0

2 - Affaires pédagogiques

Protocole projet voyages :

Le but est de pouvoir suffisamment anticiper l'organisation des séjours pour répondre aux règles d'Appels d'offres et ne pas se trouver contraints pour les échéances financières.

La proposition de procédure d'organisation d'un séjour pédagogique, et notamment le calendrier n'apparaît pas compatible avec les contraintes de construction des projets par les enseignants. La procédure est à revoir et à discuter. La possibilité de séjours l'an prochain et pour quels niveaux sera abordée en Conseil d'administration avant la fin d'année.

Report du vote.

3 - Affaires financières

Séjour Amsterdam – budget définitif – participation des familles et du FSE :

La part des familles est revue à la baisse à 375,50 euros (- 38,50 euros par élève).

V 21 P21 C0 A0

Compte financier de l'année 2023 :

Présentation par M. Coget, Agent comptable. La politique de recouvrement est bonne. M. Coget souligne la bonne gestion de l'établissement et remercie Madame CORMIER, Gestionnaire, et Monsieur ERNOULT, Principal, de la très bonne collaboration avec l'agence comptable.

Le résultat 2023 du collège est en excédent, à + 8 176,39 euros. Les très fortes augmentations du gaz et de l'électricité (malgré une baisse notable des consommations pour l'électricité) ont été exceptionnellement compensées par deux aides pour un montant total de 93 135 euros du département. Le Conseil départemental a déjà annoncé que cette aide ne serait donc pas renouvelée. Le montant prévisible de la viabilisation pour la fin d'année va de nouveau impacter durement les dépenses du collège.

Le montant du fonds de roulement correspond actuellement à environ 73 jours de fonctionnement.

V 21 P21 C0 A0

Affectation du résultat :

V 21 P21 C0 A0

Prélèvement sur fonds de roulement :

V 21 P21 C0 A0

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est close à 20h20.

Le Président de séance

G. ERNOULT

La secrétaire de séance

S. TRIAS

